

ASSOCIATION DES MAIRES D'INDRE ET LOIRE

ASSOCIATION DES MAIRES D'INDRE ET LOIRE

Déclarée officiellement en Préfecture le 14 Mars 1945, l'Association des maires d'Indre-et-Loire (type loi 1901) a décidé en 1983, dans le contexte de la décentralisation, de se doter d'un **service d'accueil et de conseil**, pour aider les maires dans leurs missions d'administration communale.

Le service d'accueil et de conseil a été inauguré en Novembre 1985.

L'Association – service d'accueil et de conseil – regroupe **tous les maires** d'Indre-et-Loire sauf un (Amboise, depuis 2016), soit 276 au total, ainsi que tous les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (19).

Missions :

- Liaison avec l'Association des Maires de France
- Publication d'informations sur l'actualité législative, réglementaire et toute autre question intéressant la gestion communale
- Service SVP MAIRE : réponse à toute demande de renseignement juridique, économique, financier et technique
- Organisation de journées de formation des maires (*agrément ministériel depuis le 1^{er} Juillet 1994, renouvelé en 2015*)
- Conseil en matière de contentieux administratif (à l'exclusion de tout acte de procédure, de représentation, de mémoire dans une instance juridictionnelle)
- Fourniture de toute documentation relative à l'administration de la commune

Engagements

- **Etre un vecteur d'information sur les violences faites aux femmes :**
 - par le biais de courrier aux maires
 - via notre futur site Internet
 - lors du congrès des maires pour favoriser des contacts directs, notamment en invitant la (ou le) délégué.e aux droits des femmes d'Indre-et-Loire, pilote du protocole
- **Formation des acteurs**

Sensibiliser les maires d'Indre-et-Loire avec le soutien de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes